



*Association Burundaise pour la Protection des Droits Humains
et des Personnes Détenues « A.PRO.D.H.»*

RAPPORT DE JANVIER 2018

1.INTRODUCTION

Le présent rapport évoque les différentes violations des droits humains commises dans différentes localités du pays au cours du mois du 1^{er} mois de l'année 2018.

Comme il d'habitude, notre rapport mensuel procède par une analyse contextuelle de la situation sécuritaire, politique, judiciaire et sociale. Sur le plan sécuritaire, nous évoquerons un état d'insécurité toujours grandissante dans le pays, caractérisé par des attaques des groupes armés, des actes de menaces et intimidations à l'endroit des membres de l'opposition politique burundaise et du clergé et des exactions des Imbonerakure (jeunes affiliés au parti au pouvoir, le CNDD/FDD). Les entraînements paramilitaires, cette fois - ci, à l'endroit des élèves ont également retenu notre attention.

Au point de vue politique, le rapport évoquera les contributions forcées qui continuent à être imposées à une population menacée par une pauvreté sans nom pour des activités politiques du CNDD/FDD (construction des infrastructures, organisation des fêtes, prise en charge des Imbonerakure, ...), la révolte des élus du peuple contre les contributions pour les élections de 2020 ; lesquelles contributions risquent d'être gérées frauduleusement. Enfin, dans cette partie, nous évoquerons aussi les enseignements politiques qui sont dispensés en milieu scolaire du moment que le règlement scolaire stipule que ce milieu doit être apolitique.

Dans le domaine judiciaire, le rapport mentionne des cas d'arrestations arbitraires et de détentions illégales, d'enlèvement, des cas de personnes portées disparues où les victimes sont principalement les présumés opposants politiques, des membres des partis de l'opposition et des citoyens des zones et communes qualifiées de contestataires du 3^{ème} mandat de Pierre NKURUNZIZA.

Après cette analyse contextuelle, notre rapport met en exergue les cas d'atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique en faisant ressortir les types d'auteurs. Nombreuses personnes ont été tuées et dans la pluârt des cas, leurs corps ont été retrouvés dans des cours d'eau, dans des buissons et dans des endroits cachés loin des familles des victimes : une façon de brouiller les enquêtes. Les cas de justice populaire et de règlement de compte se multiplient aussi de plus en plus : est une conséquence directe de l'impunité qui gangrène notre pays.

Les cas de torture, de traitements inhumains, cruels et dégradants et de viol en tant que pire forme de violence basée sur le genre n'ont pas été laissés de côté.

En guise conclusion, nous proposerons quelques pistes pour le redressement de la situation des droits humains au Burundi.

2. DU CONTEXTE SECURITAIRE, POLITIQUE, JUDICIAIRE ET SOCIAL.

2.1. De la situation sécuritaire

Au cours du mois de janvier 2018, la paix et la tranquillité de la population n'ont cessé d'être perturbées et cela, dans tous les coins du pays. Parmi les facteurs qui ont été à la base de la perturbation de la sécurité dans le pays, nous mentionnerons les actes de menace et d'intimidation à l'endroit des membres de l'opposition politique burundaise, les exactions des Imbonerakure et les entraînements paramilitaires.

2.1.1. Des actes de menace et intimidation.

1) Depuis le 1er janvier 2017, sur la colline Rukore, colline Ntega, province Kirundo, les membres du parti FNL aile d'Agathon RWASA sont menacés pour avoir battu et blessé les Imbonerakure RWABIRA, MAYOYA, KAGABO et NDEREYIMANA qui ont été hospitalisés au CDS Ntega. Selon des sources sur place, ces Imbonerakure se sont introduits dans la fête du nouvel an sans invitation chez Samuel MUGISHA, membre du parti FNL aile d'Agathon RWASA avec des menaces et intimidations. Ces membres du FNL se sont, par la suite, révoltés et se sont vengés. Damascène KARUHURA, chef de cette colline a refusé à BAYADUNDE, membre du parti FNL d'aller se faire soigner alors qu'il avait été blessé pendant la bagarre. Selon les mêmes sources, la police guidée par SENDEGEYA, lui aussi membre du CNDD/FDD, a continué des recherches et arrestations des membres du parti FNL et 8 parmi eux ont été détenus à la commune mais d'autres auraient été conduits à Kirundo où ils ont été contraints par l'administrateur communal Philippe NGABONZIZA de payer les frais de santé de ces Imbonerakure pour être libérés.

2) Des menaces et actes d'intimidation à l'endroit des prêtres et des chrétiens de l'Eglise Catholique de Butwe, commune Matana, province Bururi, ont été observés depuis le 20 jusqu'au 26 janvier 2018. Selon des sources sur place, tout cela prend origine dans la construction d'un monument du parti au pouvoir devant l'Eglise Catholique de Butwe. Cet acte a été décrié par l'église catholique. Alors des actes d'intimidations et injures graves incitant à la haine sont faites par les Imbonerakure et l'administration à la base au vu et au su de la police de Matana. Des cartouches ont même été déposées dans la corbeille des offrandes au cours de la messe. De plus, un cadavre de chien décapité venait d'être déposé sur l'autel de l'Eglise Butwe, par une personne apparemment détraqué mental.

2.1.2. Des exactions des Imbonerakure

Durant le mois de janvier 2018, des sources concordantes ont indiqué que des patrouilles nocturnes faites par des Imbonerakure n'ont cessé d'être observées dans les communes de la province Bururi. Selon des sources sur place, des Imbonerakure responsables de ces exactions nocturnes sont notamment Bikebesi et Bavariya. Ils lancent des messages de haine et divisionnistes. La plupart des citoyens ont affirmé que des sommes d'argent énormes et des téléphones mobiles sont exigées à la population.

Les personnes les plus visées sont celles qui ne sont pas du parti au pouvoir surtout les membres du parti FNL aile d'Agathon RWASA et du parti MSD. En commune Matana, ce phénomène s'observe surtout au centre urbain, à Rubanga, Butwe et Gasibe.

2.1.3. Des entraînements paramilitaires

Tout au long du mois de janvier 2018, des entraînements paramilitaires ont été signalés à l'ECOFO Bambo, commune Bugabira, province Kirundo. Ces entraînements se font à l'endroit des élèves de la 6^{ème} année. Selon des sources sur place, ces élèves sont entraînés par leur titulaire Jérémie NDIKUMANA et des Imbonerakure de cette colline frontalière du Rwanda et font des rondes nocturnes les vendredis et samedis en particulier tout près des maisons des opposants du pouvoir et des personnes réfugiées au Rwanda depuis 2015. Selon les mêmes sources, des traitements inhumains sont infligés à tout élève qui ose s'absenter à cette activité. Un membre du parti CNDD-FDD a conseillé à ces élèves de se désolidariser de ces Imbonerakure mais ces derniers l'ont menacé. Ayant constaté les mauvais résultats scolaires au 1^{er} trimestre de l'année scolaire 2017-2018, les bénéficiaires, ces élèves ont commencé à afficher le découragement car le titulaire de classe leur avait promis de bonnes notes.

2.1.4. Dégâts d'engins non explosés

En date du 22 janvier 2018, vers 16 heures, sur la colline Samwe, commune Rugombo, province Cibitoke, Jéhovah TUYISHEMEZE (une fillette de 5 ans) est morte et deux autres grièvement blessés dans une explosion de grenade. Selon des sources sur place, les 3 enfants étaient en train de jouer tout près de la route et ont ramassé deux grenades laissées dans un petit boisement. Ces enfants ont alors commencé à manipuler les 2 engins. Au même moment, l'une des grenades a explosé tuant l'un des enfants connu sous le nom de Jéhovah TUYISHEMEZE. Selon toujours les mêmes sources, deux autres enfants qui sont Thierry SHEMEZIMANA et Bosco GIRUKWISHAKA ont été grièvement blessés et conduits au CDS « Cinquantenaire » de la commune Rugombo pour des soins médicaux.

2.2. De la situation politique

Comme en 2017, l'année 2018 commence avec ce fléau de contributions forcées imposées à une population très démunies et en proie à une misère sans cesse croissante. Et ces contributions profitent aux activités du parti au pouvoir, le CNDD/FDD comme certains membres de ce parti ne cessent de le clamer avec beaucoup d'arrogance.

Les contributions pour les élections de 2020 viennent empirer la situation. Cela a poussé les députés élus au sein de l'alliance « Amizero y'Abarundi » à dénoncer le caractère illicite que revêt la gestion de ces contributions.

.../...

2.2.1.Des contributions forcées

1) En commune et province Bururi, des contributions forcées ont été imposées à la population, depuis le 1^{er} janvier 2018, pour l'inauguration de la permanence communale du CNDD-FDD qui était fixée au 6 janvier 2018. Selon des sources sur place, des Imbonerakure conduits par un prénommé Diomède exigeaient une somme allant de 2.000 à 10.000 FBU sur toutes les collines de la commune Bururi. Selon les mêmes sources, après contribution, un reçu portant un cachet du parti CNDD-FDD était donné.

2) En date du 7 janvier 2018, le Gouverneur de la province Gitega a appelé la population de sa province à contribuer pour les travaux d'achèvement de la construction du stade de Gitega. Il a été demandé de cotiser au minimum une somme de 200 FBU. Malgré cela, à partir du 16 janvier 2018, des Imbonerakure se permettent d'obliger aux commerçants du marché de Gitega de payer un montant de 1.000 FBU. Cela provoque une grande colère au sein de la population de Gitega.

3) En commune Kinyinya en province Ruyigi, une contribution mensuelle de 5.000 FBU a été exigée à chaque infirmier de l'hôpital Kinyinya par la direction de l'hôpital. Selon des sources sur place, la direction dit que cette contribution est destinée au développement de la commune, mais ils ne reçoivent pas de reçu ni de quittance.

4) Depuis le 10 janvier 2018, NKURUNZIZA, chef de colline Kanyinya, commune et province Kirundo, en complicité avec les Imbonerakure Bingwa, Musani, Nzungu et Tombora arrêtent les passants et leur exigent une somme de 5.000 FBU pour la contribution aux élections de 2020 mais sans quittance. Selon des sources sur place, ils arrêtent surtout les gens de la commune Ntega qui se rendent au marché de Kirundo et quelques petits commerçants. Celui qui refuse de donner la contribution est battu jusqu' au payement de cette somme. Le cas est connu par les autorités mais aucune action n'est enclenchée.

2.2.2.Contributions pour les élections de 2020

En date du 17 janvier 2018, les députés de la coalition Amizero y'Abarundi (Espoir des barundais) se sont révoltés contre le caractère obligatoire des contributions aux élections de 2020. Dans une lettre signée par 25 députés dont Agathon RWASA, premier vice-président de l'Assemblée Nationale, et adressée au président de l'Assemblée Nationale, ces députés ont relevé des contradictions dans l'ordonnance ministérielle conjointe du Ministre de l'Intérieur et de celui des Finances fixant les modalités de paiement de cette contribution. Ces députés parlent notamment du caractère « inconstitutionnel » de l'ordonnance qui entretient un « flou » dans le processus de collecte de ladite contribution. Selon les mêmes députés, l'ordonnance fixe la somme à contribuer et en même temps dit que la contribution est volontaire. Ils indiquent qu'ils ne peuvent pas cautionner un processus qui se déroule « en violation » de la loi. Selon ces députés, les barèmes des contributions ne se basent sur aucune référence logique. Ils se questionnent aussi sur la gestion et la traçabilité des fonds collectés parce que ces contributions ne transitent pas sur le compte du trésor de la République du Burundi. Ils doutent aussi de la transparence dans la gestion de ces fonds dont on cache le montant total à collecter.

Ils précisent également que le gouvernement demande « trop » à la population « déjà pauvre » alors que le budget nécessaire pour les élections de 2020 est déjà pris en compte par les budgets de l'Etat depuis deux ans.

2.2.3. Enseignements politiques en milieu scolaire

Dans l'après-midi du 20 janvier 2018, dans le cadre des enseignements civiques qui seront effectués dans tous les établissements secondaires de la ville de Kayanza, le chef des Imbonerakure a rassemblé les élèves de l'ETSK (Ecole Technique Secondaire de Kayanza) au stade de Gatwaro en commune et province Kayanza. Il leur a dit que celui qui aime son pays doit voter « OUI » lors du référendum constitutionnel du mois de mai 2018. Jimmy NDAYIZEYE, représentant légal de cet établissement avait été convié à ces enseignements et était présent. Les élèves sont rentrés après avoir répondu à un appel des présences. Selon nos sources, ce n'est pas la première fois que de tels enseignements sont dispensés aux élèves. La directrice de l'Ecole Fondamentale Gasenyi I, Françoise, a déjà donné de tels enseignements aux élèves de 7^{ème}, 8^{ème} et 9^{ème}.

2.3. De la situation judiciaire

Au cours du mois de janvier 2018, des arrestations arbitraires suivies d'emprisonnements illégaux et de cas de torture dans des cachots clandestins, des enlèvements suivis de disparitions forcées se sont intensifiés dans tout le pays et surtout dans la capitale Bujumbura ; commis par la police, le SNR, les Imbonerakure en collaboration ou pas avec certains administratifs à la base. Les personnes visées sont les présumés opposants politiques, des membres des partis de l'opposition surtout le FNL aile d'Agathon RWASA et des citoyens des zones et communes qualifiées de contestataires du 3^{ème} mandat de Pierre NKURUNZIZA. Les fouilles et perquisitions se sont également intensifiées dans ces quartiers avec des cas d'arrestations innombrables pour lesquels la relaxation est souvent conditionnée par le paiement des rançons exigées.

Nous ne passerons pas sous silence l'arrestation arbitraire et la détention illégale suivies de la confirmation de la détention préventive d'un membre de l'APRODH, Nestor NIBITANGA.

2.3.1. Arrestations arbitraires par des Imbonerakure, des agents du SNR, des policiers et des administratifs.

1) En date du 2 janvier 2018, Pie NZOYIHERA de la commune et province Makamba, membre du parti Sahwanya FRODEBU et chargé du recrutement au sein du même parti a été arrêté par des policiers sans mandat. Ils l'ont conduit au cachot du poste de police à Makamba. Selon des sources sur place, il partageait un verre avec le conseiller principal du gouverneur de la province Makamba. Alors qu'il discutait avec ce conseiller sur des questions politiques, un malentendu a éclaté et ledit conseiller a appelé la police qui l'a aussitôt embarqué. Il a été accusé d'atteinte à la sûreté intérieure de l'Etat.

2) En date du 2 janvier 2018, Sadoscar NDIKUMWAMI, chauffeur de l'ambulance à l'hôpital Makamba et retraité ex-FAB, a été arrêté arbitrairement par des policiers au quartier Birongozi, commune et province Rutana. Selon des sources sur place, un accident d'un des véhicules de la suite du ministre de la sécurité publique, Alain Guillaume BUNYONI s'est produit à 20 mètres du lieu où Sadoscar avait garé son véhicule. Le véhicule de ce ministre a heurté un cycliste et cinq policiers ont

été blessés. Sadoscar a été arrêté puis conduit au cachot du poste de police à Rutana, accusé d'avoir été à l'origine de l'accident, alors que la police n'avait fait aucun constat.

3) En date du 2 janvier 2018, Sef NDAYISHIMIYE, habitant du centre de la province Cankuzo, a été arrêté par le responsable du SNR dans cette province qui l'a directement conduit au cachot de la brigade de police. Selon les sources sur place, ce responsable du SNR l'a accusé de faire beaucoup de voyages au Rwanda, et qu'il révèle des informations aux rebelles se trouvant dans ce pays. Selon les mêmes sources, il a plutôt un travail au Rwanda et il était venu rendre visite à sa famille à Cankuzo.

4) En date du 3 janvier 2018, sur la colline Rukago, commune Gahombo, province Kayanza, Isaac NIYOMUTONI, membre du parti MSD, a été arrêté par le chef des Imbonerakure de cette localité. Il a été directement conduit et placé en garde à vue au cachot de police de la commune Gahombo. Selon nos sources, il a été accusé d'avoir dit qu'il ne peut pas participer dans une croisade évangélique organisée par le Président de la République, Pierre NKURUNZIZA.

5) En date du 3 janvier 2018, sur la colline Kirekura, à la 14^{ème} transversale, zone Maramvya, commune Mutimbuzi, province Bujumbura Rurale et plus précisément à l'endroit appelé « Kumikangara », Ézéchiel NSHIMIRIMANA, membre du parti FNL aile d'Agathon RWASA a été arrêté par le prénommé Jérémie, responsable du SNR en commune Mutimbuzi sans aucune pièce d'arrestation. Directement, Ézéchiel NSHIMIRIMANA a été conduit au cachot de la commune Kabezi dans la même province.

6) En date du 3 janvier 2018, des policiers et des militaires ont effectué une fouille perquisition et contrôle des cahiers de ménages depuis la 3^{ème} jusqu'à la 6^{ème} avenue du quartier Mutakura, zone Cibitoke, commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie. Quatre personnes dont le prénommé Fabrice de la 4^{ème} avenue et le surnommé Puta de la 3^{ème} avenue ont été arrêtées et puis libérées moyennant une rançon dont elles n'ont pas voulu révéler le montant.

7) En date du 4 janvier 2018, au poste de la frontière burundo-tanzanienne de Kobero, commune et province Muyinga, Goreth MUKAYIRANGA, d'origine rwandaise, agent de l'agence de voyage Volcano à Kobero, a été arrêtée et conduite au cachot du commissariat provinciale de police à Muyinga par Gérard NDAYISENGA, responsable provincial du SNR à Muyinga. Selon nos sources, elle a été accusée d'espionnage au compte des ennemis du Burundi et surtout le Rwanda.

8) En date du 4 janvier 2018, au chef-lieu de la commune Giteranyi, province Muyinga, Didier RUTARINDWA, alias Rwavyuma, fournisseur des matériaux de construction dans la localité de Giteranyi et résident de la même localité, a été arrêté par Gérard NDAYISENGA, responsable du SNR en province Muyinga et conduit au cachot du commissariat provincial de la police à Muyinga. Selon des sources sur place, RUTARINDWA n'a pas été informé du mobile de son arrestation.

Il a été menacé de mort par le même responsable du SNR dans ces termes: "*Nous ne torturons plus, maintenant nous tuons*".

9) En date du 6 janvier 2018, sur la colline Kirengane, commune Rugazi, province Bubanza, 5 membres du parti FNL aile d'Agathon RWASA ont été arrêtés par la police. Il s'agit de : Jean de Dieu BIGIRIMANA, IRAKOZE, Christophe NYABENDA, Egide NDAYIRAGIJE et HABONIMANA. Selon des

sources sur place, ils ont été accusés de tenir une réunion clandestine. Ils ont été conduits au cachot du commissariat provincial de police à Bubanza.

10) En date du 7 janvier 2018, Dieudonné HABONIMANA, enseignant à l'ECOFO Rurenda en commune Rutegama, province Muramvya et membre du parti UPRONA aile NDITIJE Charles, originaire de la colline Cumba dans la même commune Rutegama, a été arrêté à son domicile par le chef de poste de police de Rutegama et incarcéré au cachot du même poste. En date du 8 janvier 2018, il a été conduit au cachot de police de Muramvya puis conduit dans un lieu inconnu à Bujumbura par le chef du SNR Muramvya en date du 9 janvier 2018. Cet enseignant est accusé d'avoir envoyé un message sur WhatsApp dans le groupe appelé « Iterambere » (le développement de la commune Rutegama) qui disait qu'une réunion avait été tenue dans le but de préparer l'assassinat de RWASA.

11) En date du 7 janvier 2018, vers 13 heures, l'administrateur de la commune Nyabihanga, Adrien NTUNZWENIMANA a arrêté Stany NTAKARUTIMANA et Innocent NIYONKURU, respectivement Président et secrétaire communal du parti FNL aile d'Agathon RWASA dans la même commune. Selon des sources sur place, ils ont été arrêtés sur ordre de cet administrateur, accusés de tenir une réunion clandestine. Les mêmes sources ont indiqué qu'ils ont été interceptés lorsqu'ils accompagnaient leurs visiteurs. En cours de route, ils ont été embarqués à bord du véhicule de l'administrateur qui les a conduits au cachot de la police à Nyabihanga.

12) En date du 8 janvier 2018, des policiers et des militaires ont fait une fouille perquisition dite de contrôle des irréguliers depuis la 7^{ème} à la 9^{ème} avenue du quartier Mutakura, zone Cibitoke, commune Ntawangwa, Bujumbura Mairie. A ce moment, 23 personnes ont été arrêtées et conduites au bureau de la zone Cibitoke. Elles ont toutes été relâchées mais après avoir payé une rançon de 10.000 FBU chacune.

13) En date du 9 janvier 2018, le prénommé Lazare, directeur de l'ECOFO Kibumbu II, en commune Kayokwe en province Mwaro a été arrêté à son domicile situé au chef-lieu de la commune Kayokwe par Rénovat NTUNGICIMPAYE, responsable du SNR à Mwaro et conduit au cachot de PJ de Gatara. Selon des sources sur place, il a été accusé d'avoir participé à une réunion clandestine du parti FNL aile d'Agathon RWASA à Nyabihanga en date du 7 janvier 2018.

14) En date du 9 janvier 2018, un certain Kinyange, membre du parti FNL aile d'Agathon RWASA, a été arrêté en Mairie de Bujumbura.

Selon des sources sur place, il prenait son petit déjeuner à la cafétéria appelé « chez Simbare », lorsqu'il a été interpellé par des agents du SNR. Le lieu de sa détention n'a pas été connu.

15) En date du 9 janvier 2017, KARIBWAMI Augustin, originaire de la commune Gishubi, province Gitega et NZOVU Augustin ont été arrêtés en commune Matana par des Imbonerakure en collaboration avec la police de cette localité. Selon des sources sur place, ils ont été tabassés avec comme chef d'accusation d'être des irréguliers et être des combattants. Ils ont été conduits et placés en garde à vue au cachot de la commune Matana.

16) En date du 10 janvier 2018, Astère TUMUKUNDE, enseignant à l'ECOFO de Sigu en commune Busoni de la province Kirundo et membre du parti FNL aile d'Agathon RWASA, a été arrêté, sur son lieu de travail, par des Imbonerakure de la même commune. Selon des sources sur place, il a été tabassé par ces Imbonerakure avant de le remettre au chef de zone Nyagisozi, Juvénal NDORERE. Astère TUMUKUNDE a été accusé de sensibiliser la population pour voter « NON » au référendum constitutionnel en préparation. Il a été conduit dans un endroit inconnu.

17) En date du 11 janvier 2018, sur la colline Kinyinya I, zone Rukaramu, commune Mutimbuzi, province Bujumbura Rurale, Louis NAHIMANA, enseignant à l'ECOFO Kinyinya I a été arrêté par la police en complicité avec sa directrice Adèle NIKUNDA. Louis NAHIMANA a été incarcéré au cachot de police de la zone Rukaramu puis transféré au cachot de la commune Kabezi en date du 12 janvier 2018. Selon des sources sur place, il a été accusé d'avoir dit qu'il ne contribuera pas aux élections de 2020 parce qu'il venait de dépenser beaucoup d'argent pour la fête de son mariage qui venait d'avoir lieu.

18) En date du 12 janvier 2018, vers 11 heures, des policiers en tenue civile à bord d'un véhicule de type Coaster ont arrêté quatre personnes au bistrot dit « la Patience » en face de la BCB siège et les ont embarquées dans ce bus qui serait loué par un policier surnommé Cinjire. Selon des sources sur place, elles ont été conduites au cachot du BSR et ont été relâchées après avoir payé une somme allant de 10.000 à 20.000 FBU.

19) En date du 13 janvier 2018, quinze personnes ont été arrêtées suite à leur croyance sur la colline Mutambara, zone Gatete en province Rumonge. Certains sont Burundais et d'autres Tanzaniens. D'après nos sources, elles ont été surprises par la police au cours d'une prière, dans une maisonnette en tentes. Elles sont accusées par l'administration d'appartenir à une église non reconnue par la loi. Elles sont aussi accusées d'être à l'origine de l'insécurité dans cette localité.

20) En date du 16 janvier 2018, dix jeunes gens à bord d'un bus ont été arrêtés à Magara, commune Bugarama, province Rumonge par des policiers et conduits au cachot du commissariat provincial de Rumonge. Selon des sources sur place, ils se rendaient en Tanzanie à la recherche du travail. Tous ces jeunes sont originaires des collines Ruteme et Maramvya des communes Mukike, Bugarama et Burambi et dans ces communes, les jeunes ont participé dans les manifestations contre le 3^{ème} mandat de Pierre NKURUNZIZA en 2015. Dans un premier moment, ils ont été accusés de vouloir se rendre dans ce pays sans documents de voyage. Par après, la charge a changé et ont été accusés de rejoindre les groupes armés.

21) En date du 18 janvier 2018, au quartier IV, zone urbaine de Ngagara, commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie, des policiers conduits par un prénommé Aaron et à bord d'un pickup sans plaque ont fait une fouille perquisition au domicile de deux frères, Pacifique BUTOYI (électricien) et Thierry CIZA (pompiste). Selon des sources sur place, aucune arme ou autre objet suspect n'a été trouvé dans leur maison. Mais, ces 2 frères et leur boutiquier (Evariste BIMENYIMANA) ont été arrêtés sans mandat et conduits au cachot du SNR en zone urbaine de Rohero. Le motif de leur arrestation n'a été révélé à qui que ce soit.

22) En date du 20 janvier 2017, sur la colline Kinama, commune Gasorwe, province Muyinga, Charles BACAMURWANKO, membre du conseil communal et enseignant à l'ECOFO Kagugo ainsi que Samuel MANIRAGABA, tous militants du parti FNL aile d'Agathon RWASA ont été arrêtés par les Imbonerakure Chartiere, Nsamirizi et Barumwete, puis conduits au cachot de police de la commune Gasorwe. Charles BANCAMURWAKO, représentant communal du parti FNL aile d'Agathon RWASA à Gasorwe, a été violemment battu. La victime présentait des traces de bastonnade au niveau du visage et au dos. Ils ont été soupçonnés d'être en train de se convenir sur la promotion du « NON » au changement de la constitution.

23) En date du 19 janvier 2018, au quartier Kibenga de la zone Kinindo en commune Muha de la Mairie de Bujumbura, 3 personnes ont été arrêtées par la police après qu'un certain NDUWIMANA Jean Baptiste ait été blessé à la machette. Selon la police, les trois personnes habitent dans une même maison et on a trouvé chez eux des machettes et des couteaux utilisaient en blessant la victime.

24) Zacharie NDUWIMANA, militant du FRODEBU Nyakuri et agent de santé communautaire, résident sur la colline Nkoyoyo, zone, commune et Muyinga a été arrêté la nuit du 20 janvier 2018 par le chef de zone Muyinga, Isaac NIBIGIRA et le chef de colline Nkoyoyo, MUTABAZI Asmani. Zacharie NDUWIMANA a passé la nuit à la position de police de Nkoyoyo. Il a été transféré, le lendemain matin, au cachot de la PJ de Muyinga. Il a été accusé de faire la propagande pour voter « NON » au changement de la constitution.

25) En date du 21 janvier 2018, Audace NIBAYUBAHE a été arrêté sans mandat par des policiers et des Imbonerakure à son domicile sur la colline Mbizi, commune Kibago, province Makamba. Selon des sources sur place, Audace NIBAYUBAHE a été accusé de faciliter le départ des jeunes de la localité vers des lieux inconnus. Il a directement été mis en garde à vue au cachot du poste de police à Kibago.

26) En date du 22 janvier 2018, Audace NIYUBAHWE a été arrêté à son domicile sur la colline Mibizi, commune Kibago, province Makamba. Cette arrestation a été effectuée par la police et les Imbonerakure du CNDD-FDD. Selon une source sur place, il a été accusé de faciliter le départ des jeunes de la localité vers des lieux inconnus.

27) En date du 24 janvier 2018, des policiers et militaires ont fait une fouille perquisition pour un contrôle des cahiers de ménages et des reçus de paiement des frais d'enlèvement des immondices de la 10^{ème} à la 12^{ème} avenue de la zone Cibitoke en commune Ntahangwa en Bujumbura Mairie. Seize personnes accusées d'irrégularités ont été arrêtées et conduites par des policiers au cachot de la zone. Six d'entre elles ont été relâchées vers 10 heures après avoir payé une rançon variant entre 5.000 et 10.000 FBU chacune au (Brigadier) De corps du poste de police, Daniel Gadi. Dix autres n'ont pas pu payer cette somme et ont été mises au cachot du poste de police de la zone urbaine de Cibitoke.

28) En date du 25 janvier 2018, des policiers et militaires ont fait une fouille perquisition pour un contrôle des cahiers de ménages et des reçus de paiement des frais d'enlèvement des immondices dans des ménages du quartier I de la zone urbaine de Buterere, commune Ntahangwa, Bujumbura

Mairie. Seize personnes accusées d'irrégularités diverses ont été arrêtées. Elles ont été relâchées après paiement d'une rançon de 10 000 FBU chacune.

29) En date du 26 janvier 2018, des policiers et militaires ont fait une fouille perquisition depuis la 2^{ème} à la 5^{ème} avenue du quartier Mutakura, zone Cibitoke, commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie pour un contrôle des cahiers de ménages et des irréguliers. Vingt-huit personnes accusées d'irrégularités diverses ont été arrêtées mais 17 d'entre elles ont donné aux policiers une rançon de 2.000 FBU chacune et ont directement été relâchées. Les 11 autres ont été conduites au chef-lieu de la zone où elles ont été mises au cachot.

30) En date du 26 janvier 2018, des policiers et militaires ont fait une fouille perquisition pour un contrôle des travailleurs domestiques non-inscrits dans des cahiers de ménages sur les avenues 7 et 8 du quartier Kinanira, zone Musaga, commune Muha en Mairie de Bujumbura. Dix personnes accusées d'irrégularités diverses ont été arrêtées et relâchées après avoir donné aux policiers une rançon de 2.000 FBU chacune.

2.3.2.Des personnes enlevées puis portées disparues

1) Une fille nommée NDEREYIMANA, de la colline Ruhuma, zone Rugwiza, commune Nyabikere, province Karuzi, est introuvable depuis le 7 janvier 2018. Le présumé auteur de sa disparition est Audace NKURUNZIZA de la même colline. Celui-ci a été arrêté le 14 janvier 2018 et conduit au cachot de la commune Nyabikere pour enquête.

2) Frédéric NDUWIMANA, âgé de 27 ans, membre du parti d'opposition FNL aile d'Agathon RWASA est porté disparu depuis le 9 janvier 2018. Selon des sources sur place, Frédéric NDUWIMANA a été vu pour la toute dernière fois au bistrot « Ku Mwembe » en commune Tangara, province Ngozi lorsqu'il partageait un verre avec son cousin Viateur NDAYISENGA, assistant comptable de la commune Tangara.

3) En date du 10 janvier 2018, Issa MUGEMANCURO, commerçant de la ville de Muyinga a été arrêté par des Imbonerakure avec des policiers sur ordre du chef du SNR à Muyinga, Gérard NDAYISENGA. Depuis, il est porté disparu. Selon des sources sur place, Issa MUGEMANCURO a été appelé au téléphone par des gens qui lui disaient qu'ils ont trouvé pour lui un marché de carburant de type mazout à Gasenyi. Arrivé à cet endroit, il a été arrêté à la barrière de Gasenyi par des Imbonerakure dont le nommé Shabani NIMUBONA, responsable des Imbonerakure dans la province Muyinga, en même temps chef de la zone Cumba. Le chef de SNR à Muyinga, Gérard NDAYISENGA est venu récupérer ce commerçant puis l'a conduit vers un endroit inconnu, selon les mêmes sources.

4) En date du 19 janvier 2018, Jean Berchmans NYABENDA, militaire ex – FAB du grade de caporal et échangeur de monnaie, a été enlevé par des gens qui étaient à bord d'un véhicule du SNR. Des sources sur place ont indiqué que les ravisseurs lui ont coupé la priorité sur le boulevard du 28 novembre à sa sortie de la Coopérative d'Epargne et de Crédit pour l'Auto développement (CECAD) à bord de sa voiture et lui ont intimé l'ordre de les suivre vers une destination inconnue.

Trois jours après, sa voiture a été retrouvée près du Zion Beach, non loin de l'Eglise Elshadaï et de l'hôpital BUMEREC sans numéro d'immatriculation. Le mobile de son enlèvement est resté inconnu.

2.3.3. Détection d'un membre de la société civile

En date du 3 janvier 2018, le TGI de la Mairie de Bujumbura a confirmé la détention préventive de Nestor NIBITANGA, ancien représentant de l'APRODH dans la région Centre – Est du pays. NIBITANGA avait comparu le 28 décembre 2017 devant le TGI de la Mairie de Bujumbura en itinérance à Rumonge dans la chambre de conseil. Le procès s'est déroulé à la prison centrale de Murembwe à Rumonge. Ce défenseur des droits humains est accusé d'atteinte à la sécurité intérieure de l'Etat et de rébellion. Ces accusations sont rejetées par ses avocats. Rappelons que Nestor NIBITANGA avait été arrêté à son domicile à Gitega, en date du 21 Novembre 2017. Plusieurs analystes ont indiqué qu'il est poursuivi purement et simplement parce qu'il est membre de l'APRODH.

Sans être exhaustif, au cours du mois de janvier 2018, le nombre de personnes qui ont été arrêtées arbitrairement et détenues illégalement est d' au moins 259, tandis que 3 autres ont été enlevées et portées disparues.

2.4. De la situation sociale

1) En date du 14 janvier 2018, sur la sous-colline Kinwanuma, colline Nyamabere, commune Mpanda, province Bubanza, deux enfants Egide BIGIRIMANA, âgé de 10 ans et BAYISENGE ont été attrapés par Elias NYANDWI avec du maïs volé dans son champ. Selon des sources sur place, Elias NYANDWI a aussitôt creusé deux trous où il a enterré vivants les deux enfants jusqu'au niveau de la poitrine. Un habitant de la localité qui passait a entendu les cris de ces 2 enfants et les a secourus. Craignant une suite désagréable à son acte, Elias NYANDWI a directement pris fuite. Les autorités administratives et policières disent que l'auteur est toujours recherché.

Partant de ce cas, d'aucuns se posent la question de savoir où va cette animosité qui pousse un parent à enterrer vivant des personnes et surtout des enfants pour un simple vol de quelques épis de maïs ?

2) Il y a lieu de souligner la hausse du prix de carburant qui a affecté directement la flambée du ticket de bus de transport en commun, des prix des produits alimentaires et des autres articles commerciaux. Alors que la population était menacée par une misère sans cesse croissante, les habitants de la ville de Bujumbura qui prenaient quotidiennement ces bus se disent incapables de payer ce ticket et déclarent être prêts à se déplacer à pied.

3. ATTEINTES AU DROIT A LA VIE ET A L'INTEGRITE PHYSIQUE DES PERSONNES.

3.1.Présentation générale

Dans tous les coins du pays , les atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique de l'homme en termes de personnes tuées et blessées sont restées, au cours du mois de janvier 2018 comme en 2017, le lot quotidien des familles entières. Le comble de malheur est que ces familles sont sans espoir que la justice puisse un jour, identifier et juger les auteurs. Le phénomène des cadavres que l'on retrouve dans des cours d'eau et des brousses s'est amplifié au cours du mois. Les cas de justice populaire et de vendetta n'ont cessé d'augmenter.

Bref, de nombreuses personnes continuent à être tuées dans l'anonymat total des auteurs comme peuvent l'illustrer les cas suivants :

1) En date du 2 janvier 2018, Fulgence MANIRAKIZA, résidant sur la colline Bugiga, commune Bukemba, province Rutana, a été battu à mort par les habitants de cette colline au moment où il venait d'être attrapé en flagrant délit en possession d'une plaque solaire volée dans la localité. Plusieurs habitants de cette localité ont décrié cette justice populaire dans un pays où il y a la loi.

2) En date du 4 janvier 2018, un corps sans vie d'un enfant de 6 ans, a été découvert dans les eaux thermales de Mugara en zone Gatete de la commune et province Rumonge. Selon des sources sur place, cet enfant était introuvable à la maison depuis le 3 janvier 2018.

3) En date du 5 janvier 2018, vers 19 heures, sur la route menant vers la frontière Kobero, sur la colline Nkanka, zone Butarugera, commune Butihinda, province Muyinga, Isaac NZEYIMANA, échangeur de monnaie sur le poste de frontière de Kobero et SEZIRAHIGA, motard qui le transportait, ont été fusillés dans une embuscade tendue par un groupe de gens non identifiés armés de pistolets. Selon nos sources, les auteurs ont également pris tout l'argent que les deux hommes avaient sur eux. Deux suspects ont été arrêtés par la police pour enquêtes.



Les corps d' Isaac NZEYIMANA, échangeur de monnaie et SEZIRAHIGA, motard.

4) Dans la nuit du 8 janvier 2018 vers 21 heures, JUMA Maurice, commerçant de gros bétail à Kobero en commune Butihinda, province de Muyinga, est mort au cachot de la PJ Muyinga. Il a succombé aux sévices de la torture lui infligée après son arrestation par Gérard NDAYISENGA, responsable provincial du SNR à Muyinga. Selon des sources sur place, il l'accusait d'avoir assassiné feu Isaac NZEYIMANA, échangeur de monnaie à Kobero.

5) En date du 9 janvier 2018, Vincent NTIRANYIBAGIRA, natif de la colline Muremera, commune Giheta, province Gitega a été tué dans des circonstances obscures et son corps a été retrouvé dans la matinée du 10 janvier 2018 devant le portail de l'hôpital Roi Khaled situé dans la zone Kamenge. Selon nos sources, la soirée du 9 Janvier 2018, Vincent NTIRANYIBAGIRA avait quitté ses amis commerçants de la Galerie « Village Market » du centre-ville de Bujumbura pour se rendre à son domicile à Gihosha au quartier Mutanga Nord en Mairie de Bujumbura. Des sources sur place ont informé que le corps sans vie de Vincent NTIRANYIBAGIRA a été amené vers 1 heure du matin par un véhicule de type Hilux et sans plaque d'immatriculation. Après avoir déposé le corps de la victime en état d'agonie, le véhicule est parti à toute vitesse. Vincent NTIRANYIBAGIRA est alors décédé après le départ dudit véhicule. Selon les mêmes sources, le corps de la victime présentait une blessure au niveau du cou.

6) En date du 10 janvier 2018, vers 17 heures, Evariste NYANDWI, résidant au centre-ville de la commune Bubanza, originaire de la colline Gatwe en commune et province Kayanza, a été retrouvé sans vie dans la forêt de la Kibira, en commune Musigati, province de Bubanza. Selon des sources sur place, la victime revenait de sa province natale après avoir vendu ses propriétés. Il possédait une grande somme d'argent et cet argent lui aurait été dépouillé par ses tueurs inconnus. Le cadavre a été enterré en date du 12 janvier 2018 au cimetière de la commune Musigati.

7) Dans la matinée du 10 janvier 2018, le corps sans vie d'un prénommé Martin, ancien policier et ex-FAB, a été découvert à Gasamari, colline Kiyazi, commune Vugizo, province Makamba. D'après des sources sur place, il aurait été tué au moment où il rentrait chez lui en provenance du chef-lieu de la province Makamba. Selon les mêmes sources, il avait fui les Imbonerakure de sa colline natale de Rutegama qui voulaient l'arrêter.

8) En date du 12 janvier 2018, vers 5 heures, sur la colline Kizunga, zone Matara, commune Nyabiraba, province Bujumbura Rurale, Anitha MUZENGA a été tuée décapitée par son mari, Léonidas NIYONGABO. Selon des sources sur place, le mobile de cette tuerie est resté inconnu. L'assassin a été arrêté par la police.

9) Dans la nuit du 12 janvier 2018, un rwandais dont le nom n'a pas été identifié a été tué fusillé par les militaires burundais en zone Ruhororo de la commune Mabayi en province Cibitoke (sur la frontière burundo – rwandaise). L'administration locale a indiqué que ce rwandais était en train d'exploiter du minerai et menaçait l'environnement. La même source a indiqué qu'il avait voulu combattre un des militaires pour se saisir de son arme.

10) Dans la nuit du 13 janvier 2018 vers 23 heures, sur la colline de Rambo en commune et province de Kirundo, Alvera NGENDAKUMANA surnommée « RWASA » et son enfant de 3 ans, UWIMANA Sandrine, ont été tués à la grenade dans une attaque perpétrée contre leur domicile par des personnes armées non identifiées. Le chef de ménage, André NTEZIRYAYO, a été grièvement blessé. Des sources sur place ont révélé que NTEZIRYAYO venait d'être incarcéré pendant 2 semaines sur des fausses accusations de détention d'un fusil. Selon le chef de poste de police, des conflits fonciers seraient à l'origine de cette attaque et des enquêtes ont directement démarré. Pourtant, les proches des victimes suspectent qu'elle serait liée à des mobiles politiques.

11) Dans la nuit du 13 au 14 janvier 2018, sur la colline Gasenyi en commune Mwakiro en province Muyinga, une femme a été tuée par son époux. Selon des sources administratives, la cause de l'assassinat est une dispute au sujet de la gestion des biens familiaux. L'auteur de ce crime a été arrêté par la police.

12) En date du 14 janvier 2018, Anastasie NTAHOMPAGAZE a été découvert mort dans un buisson, dans la propriété du Lycée Rusengo en commune et province Ruyigi. Selon des sources sur place, elle venait du marché et tout ce qu'elle avait acheté a été retrouvé à côté de son cadavre. Selon des sources policières, la victime aurait été étranglée à l'aide d'une corde. Ses 2 enfants (son fils et sa fille Fabiola, handicapée) et son petit-fils de 6 ans ont été arrêtés. Selon ces mêmes sources, les trois personnes arrêtées ont été libérées sans conditions en date du 19 janvier 2018.

13) En date du 15 janvier 2017, vers 7 heures, sur la colline Nkango, commune Butaganzwa, province Kayanza, Jacques NZOYISABA, membre du parti d'opposition FNL aile d'Agathon RWASA, a été retrouvé mort ligoté avec des ceintures, dans la rivière Nkokoma. Selon des sources sur place, il aurait été tué par des Imbonerakure car il avait dit aux gens de voter «NON» lors du référendum pour le changement de la Constitution du Burundi.

14) Dans la matinée du 16 janvier 2018, Joachim NDAYISABA (30 ans), originaire de Buraza en province Gitega, a été retrouvé mort étranglé dans un caniveau près de l'église vivante de Jabe et de l'arrêt bus dit « Foyer » en zone Bwiza en commune Mukaza de la Mairie de Bujumbura. Selon des sources policières, la victime serait un voleur qui aurait été assassiné par ses collègues lors du partage du butin (un téléphone) qu'ils venaient de voler non loin du lieu du crime. Toujours selon la police, 5 personnes ont été arrêtées pour enquête. Toutefois, selon des sources de son voisinage au quartier

Jabe, Joachim NDAYISABA aurait plutôt répondu à un appel téléphonique d'un inconnu pour ne plus revenir.



Sur l'image ci – contre : le corps sans vie de Joachim NDAYISABA dans un caniveau.

15) En date du 16 janvier 2018, un corps sans vie d'une femme qui n'a pas été identifiée a été retrouvé sur la colline Ntunda à 5 km de la zone Rusengo en commune et province Ruyigi. Les circonstances de sa mort n'ont pas été identifiées.

16) En date du 16 janvier 2018, vers 16 heures, à l'ECOFO Karinzi, sur la colline Karinzi, zone Muramba, commune et province Bubanza, une écolière de la 4^{ème} année prénommée Chancelline (15 ans) a battu à mort son collègue Tharcisse MUGISHA (13 ans) de la même classe. Selon nos sources, ce garçon est mort en cours de route lorsqu'on l'évacuait vers le CDS Ntamba. Le mobile de cet assassinat n'a pas été identifié. Après le forfait, l'auteur et sa famille ont fui, selon les mêmes sources.

17) En date du 18 janvier 2018, NDUWAMUNGU Burimbwa, âgé de 15 ans, de la composante sociale Twa, de la colline Burarana, commune et province Bururi est mort à son domicile. Selon des sources sur place, il serait mort à la suite des coups et blessures lui infligé par ses voisins en date du 16 janvier 2017 l'accusant d'avoir volé puis égorgé une chèvre dans le voisinage. La population de la localité n'a cessé de décrier ce règlement de compte et cette justice populaire.

18) Dans la nuit du 19 au 20 janvier 2018, sur la colline Kabanga, commune Bukemba, province Rutana, le nommé NARAGUMA, âgé de 38 ans, a tué sa femme à l'aide d'une machette suite aux conflits familiaux, selon des sources sur place. Après l'avoir tuée, NARAGUMA a fui dans la forêt. Dans la matinée du 20 janvier 2018, les Imbonerakure de concert avec certains habitants de la localité ont poursuivi NARAGUMA et l'ont tué à la machette. Les présumés auteurs n'ont pas été inquiétés.

19) Dans la matinée du 22 janvier 2018, un chauffeur prénommé Gode a été retrouvé mort dans sa maison au quartier Gitunda, commune Nyanza-Lac, province Makamba. Selon des sources sur place, la cause de la mort du chauffeur n'a pas été identifiée étant donné qu'il était seul dans la maison. Sa femme est une infirmière et avait passé la nuit au service de garde.

20) Le soir du 23 janvier 2018, sur la colline Rusange en commune Gisuru en province Ruyigi, NDARUFATIYE Marc et son épouse Capitoline NDABARINZE ont été tués par des personnes armées non identifiées. D'après la police locale, ils rentraient du cabaret lorsqu'ils sont tombés dans une embuscade des malfaiteurs armés des gourdins. La femme est morte sur le champ tandis que son époux a succombé à ses blessures à l'hôpital de Gisuru. Selon la police de Gisuru, six personnes ont été arrêtées pour des raisons d'enquêtes.

21) Dans la matinée du 24 janvier 2018, dans la localité appelé Karira en commune Gasorwe, province Muyinga, un corps sans vie d'une personne non identifiée a été retrouvé dans une brousse près de la route Gasorwe-Muyinga. Selon des sources sur place, le corps sans vie présentait des traces de coups de machettes.

22) En date du 24 janvier 2018, deux corps sans vie d'hommes non identifiés ont été retrouvés sur la colline Rubirizi, commune Mugina, province Cibitoke. Aucune enquête n'a été enclenchée.

23) Dans l'après-midi du 24 janvier 2018 vers 15 heures, sur la colline Mayuyu, commune Mukike, province Bujumbura Rurale, Juvénal NYABENDA a été retrouvé mort dans un champ. Selon des sources, Juvénal NYABENDA aurait été égorgé. Juvénal NYABENDA était originaire de la sous-colline Nyagikaranga, colline Mutobo, de la même commune.

24) En date du 25 janvier 2018 matin, un homme de la composante sociale Twa a été retrouvé mort sur la colline Gatwaro, zone Shombo, commune et province Muramvya. Des sources sur place ont témoigné que l'homme en question a été tué par les Imbonerakure en ronde nocturne. Selon l'administrateur de la commune de Muramvya, la victime faisait partie d'un groupe de voleurs qui était en train de piller des vivres et habits dans les ménages. Elle est tombée dans les mains de la population en colère, armée de machettes et de gourdins. L'administrateur de la commune de Muramvya a, toutefois, déploré cette justice populaire.

25) En date du 27 janvier 2018, sur la colline Gitanga, zone et commune Buhiga, province Karuzi, le nommé NDABEMEYE, ex-PMPA (Partis et Mouvements Politiques Armées), malade mentale, originaire de la colline Kinyota, zone Nyaruhinda, commune Gitaramuka de la même province a été battu à mort par les Imbonerakure de la colline Gitanga qui étaient dirigés par Yunusu NZOMWITAKUZE, chef de la colline Gitanga. Selon des sources sur place, ces Imbonerakure

l'accusaient de vouloir défoncer la porte d'une maison pour voler. Selon les mêmes sources, ils ont emmené son corps dans la vallée de Ruhamba. La police a, après le forfait, retrouvé le corps et l'a conduit à la morgue de l'hôpital Buhiga. La police a arrêté et placé en garde à vue le chef de colline et 3 Imbonerakure de la zone Buhiga. Ces inculpés ont été transférés au commissariat de police de Karuzi.

26) En date du 28 janvier 2018, vers 4 heures du matin, sur la colline Gatabo, commune Butaganzwa, province Kayanza, Pontien SIBONIYO, membre du parti d'opposition UPRONA aile de Charles NDITIJIE a été tué par des Imbonerakure, dont les prénommés Nepomucène, Désiré et Claver surnommé Ziryezose. Selon des sources sur place, il avait acheté une propriété à Salvator NDUWAYO, membre du parti CNDD-FDD. Ce dernier a voulu reprendre sa propriété et remettre l'argent à l'acheteur, ce qu'il a refusé. Les présumés auteurs de ce crime n'ont pas été inquiétés.

Bref, au moins 31 personnes ont été tuées et 32 autres blessées tout au long du mois de janvier 2018.

3.2. Tableau synthèse de la répartition par province et par catégories d'auteurs des cas d'atteinte au droit à la vie et à l'intégrité physique.

Catégories d'auteurs Localité	Militaires		Policiers		Civils		Groupes armés		Non Identifiés		Total	
	T	B	T	B	T	B	T	B	T	B	T	B
Bubanza	0	0	0	0	1	3	0	0	1	0	2	3
Bujumbura Mairie	0	0	0	0	0	0	0	6	2	0	2	6
Bujumbura rural	0	0	0	0	1	0	0	0	1	0	2	0
Bururi	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	1	1
Cankuzo	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cibitoke	1	0	0	0	0	5	0	0	2	0	3	5
Gitega	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Karuzi	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	1	1
Kayanza	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	2	0
Kirundo	0	0	0	0	0	5	2	1	0	0	2	6
Makamba	0	0	0	0	1	0	0	0	1	0	2	0
Muramvya	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	0
Muyinga	0	0	1	2	1	0	2	0	1	0	5	2
Mwaro	0	0	0	0	0	2	0	0	0	1	0	3
Ngozi	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1
Rumonge	0	0	0	1	0	0	0	0	1	0	1	1
Rutana	0	0	0	0	3	3	0	0	0	0	3	3
Ruyigi	0	0	0	0	0	0	2	0	2	0	4	0
Total	1		1	4	12	20	6	7	11	1	31	32

Ce tableau montre que plusieurs personnes sont tuées ou blessées par des civils. Selon les témoignages de la population, ces civils sont essentiellement des Imbonerakure et des agents du SRN. Les mêmes auteurs se retrouvent dans la catégorie des auteurs non identifiés car les personnes retrouvées morts leur sont souvent attribuées par la population. Ainsi, pour fausser les enquêtes qui pourraient se faire, ces cadavres sont retrouvés dans des cours d'eau et dans des buissons loin des familles des victimes ; c'est pourquoi, l'identification de ces dernières devient problématique, d'autant plus que les administratifs ordonnent l'enterrement rapide.

4. DES CAS DE TORTURE, DES TRAITEMENTS INHUMAINS, CRUELS ET DEGRADANTS.

Au cours du mois de janvier 2018, les cas de traitement inhumains, cruels et dégradant sont aussi nombreux comme les mois précédents. Les Imbonerakure sont pointés du doigt par la population comme auteurs des traitements inhumains, cruels et dégradants. Cela est d'autant vrai que bon nombre de personnes sont malmenées pour avoir refusé d'adhérer au parti CNDD/FDD, pour n'avoir pas donné des contributions forcées et purement et simplement parce qu'elles sont membres des partis politiques d'opposition. Quant aux actes de tortures, ils se commettent surtout dans des cachots clandestins et au SNR et cela, dans l'impunité totale, car le code pénal burundais est explicite en la matière .

Voici quelques cas emblématiques de torture, de traitements inhumains, cruels et dégradants :

1) En date du 1^{er} janvier 2018, vers 16 heures, sur la colline et zone Ntunda, commune Gitaramuka, province Karusi, Lucien HAVYARIMANA a subi des traitements inhumains, cruels et dégradants lui infligés par des Imbonerakure. En effet, il a été tabassé par des Imbonerakure conduits par leurs chefs Emile et Joachim. Selon des sources sur place, des Imbonerakure de la zone Ntunda ont décidé de célébrer la fête de nouvel an à la cour du bar de Lucien sans lui demander la permission et ont intimé l'ordre à son employé de fermer le service, puisqu'ils avaient apporté leurs propres boissons. Lucien a été appelé par son employé et est venu pour demander ce que ces Imbonerakure faisaient dans sa propriété à son insu. Au lieu de lui répondre, ils l'ont attaqué, tabassé et piétiné. En état comateux, il a été secouru par des policiers en patrouille qui l'ont conduit au CDS Ntunda. Il a ensuite été transféré à l'hôpital de Buhiga, toujours dans cet état.

2) En date du 1^{er} janvier 2018, à la 7^{ème} transversale, colline Cibitoke, commune Rugombo, province Cibitoke, le nommé NGANJI, ex-FAB et chauffeur à la SOBUGEA, a été tabassé par BUCUMI et MWENYEMALI tous Imbonerakure du parti CNDD/FDD. Selon des sources sur place, NGANJI a été accusé de faire une propagande pour voter "NON" au prochain référendum constitutionnel.

3) En date du 2 janvier 2018, au poste de police de Gakere en commune Kiremba de la province Ngozi, un OPJ prénommé Fabrice travaillant à ce même poste, a torturé Thierry SHIMAYEZU, élève à l'ITAB Kigozi de la province Kirundo. Des sources sur place ont indiqué que Thierry avait refusé que le 11^{ème} passager (passager de trop) s'assise sur lui dans un véhicule de transport de type Probox, normalement destiné à transporter 4 personnes. Les passagers ont été obligés de payer 10.000 FBU alors que le prix normal était de 5.000 FBU. Selon les mêmes sources, Thierry a été conduit sur ce poste de police et exigé de payer le trajet déjà effectué, ce qu'il a refusé. Il a alors été tabassé par le chauffeur puis remis à l'OPJ qui a continué à le torturer depuis 16 heures jusqu'au lendemain. Il l'a mis en détention et l'a relâché en date du 3 janvier 2018 à 11 heures à l'arrivée de ses parents.

4) En date du 5 janvier 2018, Samson UWIZIGIYIMANA, membre du parti d'opposition FNL aile d'Agathon RWASA, de la colline Rushubije, commune Ntega, province Kirundo a été arrêté à son domicile par le chef de zone Rushubije du nom d'Emmanuel RWASA accompagné par des Imbonerakure. Selon des sources sur place, il a été accusé d'enseigner à ses voisins les méfaits du référendum pour le changement de la constitution et qu'Agathon RWASA peut gouverner le pays. Samson UWIZIGIYIMANA a été torturé et conduit au lac de retenue Kabamba, sous la menace d'y être jeté. Les mêmes sources ont indiqué qu'il a été conduit au cachot de la zone Rushubije où il a passé 3 jours avant d'être relâché contre le paiement d'une rançon de 100.000 FBU.

5) En date du 8 janvier 2018, Souda NTAHONDEREYE (34 ans), de la colline Kobero, commune Butihinda, province Muyinga et KAGUBIRE ont été torturés par Gérard NDAYISENGA, responsable provincial du SNR à Muyinga. Selon nos sources, les victimes étaient accusées d'être auteurs présumés de l'assassinat d'Isaac NZEYIMANA, échangeur de monnaies et de SEZIRAHIGA, taxi motard qui a eu lieu à Kobero, commune et province Muyinga en date du 5 janvier 2018.

Il convient de rappeler que l'assassinat d'Isaac NZEYIMANA a beaucoup servi à cet agent du SNR de tremplin pour torturer même jusqu'à mort plusieurs personnes arrêtées sous cette accusation (cas de JUMA Maurice, commerçant de gros bétail à Kobero en commune Butihinda, province de Muyinga, est mort au cachot de la PJ Muyinga, succombant à la torture lui infligée après son arrestation par Gérard NDAYISENGA). Voir paragraphe 2.1.4 page 14

6) En date du 12 janvier 2018, les Imbonerakure ont tabassé et blessé 3 personnes répondant aux noms de BUKEYENEZA, RWAYOVYE et MUJAWAHA sur la colline Nyabigozi, commune Musongati en province Rutana. Les 3 personnes ont été accusées d'avoir brûlé le champ d'ananas du président de la République ; ce qu'elles ont réfuté.

Au cours du mois de janvier 2018, au moins 11 personnes ont été torturées ou ont subi des traitements inhumains, cruels et dégradants de la part des Imbonerakure en collaboration parfois avec des administratifs ou des agents du SNR.

5. DES CAS DE VIOL.

Le viol constitue la pire forme de violence sexuelle et de violence basée sur le genre et, en même temps, de traitements inhumains, cruels et dégradants.

Malgré la loi N°1/13 du 22 septembre 2016 portant prévention, protection des victimes et répression des violences basées sur le genre, les cas de viol continuent d'être enregistrés ici et là dans le pays. Cela est dû en partie à la non application stricte de la loi et à la corruption qui gangrène notre pays. Cela fait que les victimes continuent à sombrer dans le silence de peur des représailles, malgré la sensibilisation,

Voici quelques illustrations :

1) En date du 1^{er} janvier 2018 aux environs de 17 heures, au quartier Kidahwe, commune et province Bubanza, B. D., âgée de 12 ans, a été violée par Ferdinand NIYONKURU, âgé de 19 ans, fils de Berchmans NDUWABIKE et de Rénilde NGENDAKUMANA. Le présumé violeur a utilisé la ruse pour commettre le forfait: il aurait demandé à la victime de l'accompagner jusqu'à son domicile où la fillette a été violée. Selon nos sources, la victime a été conduite au centre Seruka. L'auteur a été arrêté et détenu au cachot du commissariat provincial de la police de Bubanza.

2) Dans la soirée du 4 janvier 2018, sur la colline Buhororo II, commune et province Bubanza, F. M., âgée de 18 ans, a été violée par Evariste NDORERE, âgé de 21 ans. La victime a été conduite dans la brousse où elle a été violée. La victime a été conduite au CDS Bubanza. L'auteur a été arrêté et détenu au cachot de poste de police de Bubanza.

3) En date du 5 janvier 2018, vers 21 heures, sur la sous-colline Cona, colline Gatura, zone Mitakataka, commune et province Bubanza, une femme mariée et âgée de 19 ans (E.B.) a été violée dans sa maison par Prosper NDUWAYO au moment où son mari était absent. L'auteur est en cavale grâce à la complicité du chef de zone Mitakataka. La victime a été conduite au centre Seruka.

4) En date du 8 janvier 2018, sur la colline Kanyami, commune Kiganda, province Muramvya, E. M., (une aliénée mentale), a été violée par Samson GAHUNGU de la même colline. L'auteur a été incarcéré à la prison centrale de Muramvya.

5) Dans la nuit du 11 janvier 2018, sur la colline Rutana à Birongozi, commune et province Rutana, une femme prénommée S. mère de 4 enfants, a été violée à la maison par 5 personnes non identifiées en l'absence de son mari, selon des sources sur place. Cette victime a été conduite à l'Hôpital de Rutana pour bénéficier des soins.

6) En date du 13 janvier 2018, sur la colline et zone Buhinyuza, commune Buhiga, province Karusi, une fille de 11 ans prénommée D. a été violée par Gérard NKURUNZIZA, agent de la DPAE Karuzi. Le violeur a été arrêté puis incarcéré au cachot du commissariat provincial de police à Karuzi. Les représentants du CDF Karuzi ont réclamé un procès de flagrance mais les instances judiciaires de Karusi n'ont pas réagi.

7) N.E. âgée de 6 ans, fille de HAVYARIMANA Elias et de BARAMPIGA Nicélathe de la colline Kivyuka en commune Musigati de la province Bubanza a été violée par un certain MWAFRIKA Elie âgé de 15 ans (gardien des chèvres) dans cette même famille en date du 18 janvier 2018. Le délinquant aurait profité de l'absence des parents de l'enfant pour commettre ce forfait. Dans une audience de flagrance, le TGI Bubanza a condamné le garçon à 2 ans de SPP et D.I. de 500.000 FBU.

8) U.B. âgée de 16 ans a été violée par un certain BUCUMI Paul sur la colline Giko à Bubanza-Centre. C'était vers 19 heures quand le violeur par ruse aurait profité de l'état mental de la victime et l'a violée par force. Après le forfait, le malfaiteur a été vite arrêté par la police.

9) Dans la nuit du 20 au 21 janvier 2017, sur la colline Musongati en commune Kiganda, province Muramvya, E.N, âgée de 29 ans a été violée par Désiré NIYONKURU, âgé de 23 ans. Elle a été violée en l'absence de son mari. Le violeur était un ancien travailleur domestique d'E.N.

10) En date du 22 janvier 2018, colline et commune Kiganda, province Muramvya, A. D. K, âgée de 16 ans, élève en 9^{ème} a été violée par Olivier NAHIMANA, âgé de 25 ans. Ce dernier est un rabatteur de bus qui assure le transport de passagers dans le quartier de Buyenzi, en mairie de Bujumbura.

Au moins 10 cas de viol ont été identifiés au cours du mois de janvier 2018.

6.DE LA SITUATION CARCERALE

La situation carcérale au 1^{er} février 2018

Prisons	Capacité d'accueil	Population Pénitentiaire	Nombre de Prévenus		Nombre de condamnés		Mineurs prévenus		Mineurs condamnés		Evadés	Décès	Nourrissons		Taux d'occupation
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Garçons	Filles	Garçons	Filles			Garçons	Filles	
Bubanza	100	558	158	13	295	22							4	6	558.007%
Bururi	250	233	104	7	182	10							1	2	93.20
Gitega	400	1152	577	57	487	31							7	11	288.00
Mpimba	800	3665	2313	86	1194	72							12	10	458.13
Muramvya	100	702	446	28	207	21							1	8	702.00
Muyinga	300	485	128	6	332	18			1					3	161.67
Ngozi (F)	250	152		44		100							11	9	60.80
Ngozi (H)	400	1711	880		831										427.75
Rumonge	800	1325	329	11	968	17							7	2	165.63
Rutana	350	419	102	8	290	19							2	3	119.71
Ruyigi	300	615	190	13	392	20							5	3	205.00
Centre Ruyigi	72	56					10		46						77.78
Centre Rumonge	72	64					15		49						88.89
Total	4194	11.137	5227	273	5178	330	25	1	96	7	0	0	50	57	265.55
			5227+273=5500		5178+330=5508		25+1=26		96+7= 103		0	0	50+57=107		

La population pénitentiaire est de 11137 détenus + 107 nourrissons = **11244**

Le total de prévenus est de 5500 adultes + 26 mineurs = **5526**

Le total des condamnés est de 5508 adultes + 103 mineurs = **5611**

Ce tableau de la situation carcérale nous montre que la population pénitentiaire risque, très bientôt, d'atteindre le triple de la capacité d'accueil (11.137 personnes qui sont dans toutes les maisons pénitentiaires du pays contre une capacité d'accueil de 4.194). Cela démontre à suffisance que les conditions de détention sont difficiles et une épidémie qui surviendrait ferait des ravages.

En comparant le nombre des prévenus à celui des condamnés il y a lieu de reconnaître que, ces derniers jours, un effort sensible a été déployé dans le traitement des dossiers judiciaires. Nous attendons les retombés de la dernière mesure de grâce présidentielle (Décret N°100/003 du 31 janvier 2018 portant mesure de grâce) pour redresser d'avantage la situation.

Nous souhaitons cependant que des mesures d'accompagnement et des comportements positifs de la part de tous les acteurs de la justice viennent à l'appui de cette mesure de grâce, notamment par des comportements de strict respect du code de procédure pénale en termes d'enquêtes judiciaires, d'arrestations et de détention préventive et jugement des dossiers « sensibles », caractéristiques d'une véritable indépendance de la magistrature.

7. CONCLUSION

Le présent rapport a suffisamment montré que les violations des droits de l'Homme sont une triste réalité au Burundi et continuent d'être enregistrées dans différents coins du pays.

Des arrestations arbitraires suivies de détention illégales, des enlèvements, des disparitions forcées, des cas d'assassinats et de tortures sont monnaie courante dans notre pays et cela se fait sous le silence complice du pouvoir. Le phénomène de cadavres continue à être signalé dans divers coins du pays. Cela étant, les principaux auteurs pointés du doigt par la population sont les agents du SNR, les policiers et les Imbonerakure (ces derniers se sont substitués aux forces de sécurité dans plusieurs localité du pays) qui agissent avec ou sans certains administratifs.

Des actes d'intimidations commis par les Imbonerakure et des administratifs ainsi que des contributions forcées imposées à la population sans moyens de subsistance sont, chaque jour, relevés.

Le règlement de compte et la justice populaire sont une conséquence de l'impunité encouragée et orchestrée par l'administration. Pour cela, la population choisit de se faire justice au lieu de recourir aux juridictions compétentes.

Les cas de viol se multiplient dans le pays malgré l'existence d'une loi qui réprime ce type de violation des droits humains. On se demande alors pourquoi des lois sont édictées si elles ne peuvent pas être mises en application pour protéger la population.

Eu égard à ce chaos dans le pays, l'APRODH lance un appel pressant à tous les décideurs politiques de tous les niveaux dans ce pays de démanteler sans condition et désarmer tous les Imbonerakure car ils sont les principaux auteurs de troubles et exactions dans les différentes collines du pays. Nous recommandons également d'arrêter les contributions forcées collectées par des Imbonerakure ou les administratifs car elles ne sont pas de nature à servir les intérêts des fils et filles de notre pays.

Les contributions pour les élections de 2020 au Burundi constituent aussi un problème du moment que leur collecte est désordonnée et que l'on ne sait pas quand s'arrêteront – elles et la taille du montant visé. Dès lors, il faudrait éclaircir sur toutes les interrogations soulevées par ces contributions sinon elles risquent de se volatiliser pour servir des intérêts sectaires.

Ce cri d'alarme va aussi dans le sens de faire respecter le code de procédure pénale pour des cas d'arrestations qui sont actuellement faites par des personnes qui n'en ont pas les compétences mais aussi de faire respecter la loi portant prévention, protection des victimes et répression des violences basées sur le genre.
